

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 30 – Mercredi 7 septembre 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Modification du 16 août 2011

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants du 6 décembre 1978¹ est modifiée comme il suit:

Article 13, alinéa 2 (nouveau)

Article 13¹(...)

²Les employeurs paient une contribution aux frais d'administration de 2,3% s'ils utilisent la plate-forme informatique sécurisée de la caisse de compensation pour déposer leur déclaration de salaires selon le standard agréé ou pour encoder leur déclaration de salaires.

Article 14, alinéa 1^{bis} et alinéa 1^{er} (nouvelle teneur)

^{1bis} Les employeurs visés à l'alinéa 1 paient une contribution aux frais d'administration de 1,3% s'ils utilisent la plate-forme informatique sécurisée de la caisse de compensation pour déposer leur déclaration de salaires selon le standard agréé ou pour encoder leur déclaration de salaires.

^{1er} Les employeurs visés à l'alinéa 1, qui versent chaque année, au titre des salaires soumis à cotisation, une somme de cinq millions de francs et plus, paient une contribution aux frais d'administration de 1% s'ils utilisent la plate-forme informatique sécurisée de la caisse de compensation pour déposer leur déclaration de salaires selon le standard agréé.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

II.

¹La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

²Elle est applicable aux contributions aux frais d'administration perçues dès l'exercice 2011.

Delémont, le 16 août 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 831.101

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 août 2011

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi:

— M^{me} Anne-Marie Nicolet, conseillère communale aux Genevez, en remplacement de M. Charles Balzarini.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 16 août 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Comité de pilotage des projets en ressources humaines:

— M. le ministre Michel Thentz, chef du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, en remplacement de M. Philippe Receveur;
— M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, en remplacement de M. Thierry Bregnard;

- M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, en remplacement de M. Daniel Rüegg;
- M. Olivier Guéniat, commandant de la Police cantonale, en remplacement de M. Henri-Joseph Theubet.

La présidence est confiée à M. le ministre Michel Thentz. Le secrétariat est assumé par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2011 de la modification du 22 juin 2011 de la loi concernant la profession d'avocat.

Delémont, le 30 août 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2011 de l'arrêté du 25 mai 2011 portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat sur la création et l'exploitation de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

Le chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police est désigné en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, au sens de l'article 6 du concordat précité.

Delémont, le 30 août 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Cœuve

Assemblée communale extraordinaire

mercredi 28 septembre 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et approuver les modifications des articles N^{os} 44 et 45 du règlement d'organisation de la commune mixte de Cœuve.
2. Présentation, discussion et approbation de la Convention relative au triage forestier «Les Chênes».
3. Divers.

Le règlement et la convention mentionnés aux points N^{os} 1 et 2 de l'ordre du jour seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils pourront être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Courchapoix

Assemblée communale extraordinaire

mardi 27 septembre 2011, à 20h 15, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Réfection des chemins de Plain Fayen et Tiergarten, voter le crédit nécessaire de Fr. 72000.– et donner compétence au Conseil communal pour la réalisation.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement de police local, chapitre 7 «Cimetière».
4. Prendre connaissance et approuver une demande de naturalisation.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous le point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt au Secrétariat communal.

Ensuite:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Réfection des chemins de Plain Fayen et Tiergarten, voter le crédit nécessaire de Fr. 72000.– et donner compétence au Conseil communal pour la réalisation.
3. Divers.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Delémont

Arrêté du Conseil de ville du 29 août 2011

Tractandum N° 22/2011

Le crédit de Fr. 500 000.– pour la participation communale à la réalisation du nouveau quai de chargement marchandises CFF à la Ballastière est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 10 octobre 2011.

Conseil de ville.

Delémont

Octroi du droit de cité

Par arrêté du 29 août 2011, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à:

- M^{me} Anna Lori Alemanni, née le 22 juillet 1973, ressortissante italienne, domiciliée à Delémont.
- M^{me} Valentina Alemanni, née le 8 février 1988, ressortissante italienne, domiciliée à Delémont.
- M. Same Berhane Tesfay, né le 17 mai 1973, ressortissant éthiopien, et à son fils Ezana Christian Weldu, né le 15 décembre 2009, ressortissant érythréen, domiciliés à Delémont.

Delémont, le 30 mai 2011.

Conseil de ville.

Porrentruy

Convocation du Conseil de ville

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 22 septembre 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée «Perspectives liées au programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments en vieille ville» (PS).
6. Réponse à la question écrite intitulée «Toubib or not Toubib?» (Passage).
7. Réponse à la question écrite intitulée «Utilisation d'un bien-fonds public comme support publicitaire» (M. Marcel Godinat).
8. Réponse à la question écrite intitulée «Qu'en est-il du projet de passage sous-voies à la gare?» (Passage).
9. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

10. Rapport de gestion 2010 de l'Administration communale.
11. Divers.

Porrentruy, août 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Didier Nicoulin.

Soyhières

Election complémentaire par les urnes d'un-e président-e des assemblées communales le 30 octobre 2011

Les électrices et électeurs de la commune de Soyhières sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e président-e des assemblées communales, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 19 septembre 2011, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du-de la candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du-de la candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Administration communale de Soyhières

Heures d'ouverture:

samedi 29 octobre, de 19 à 20 heures et dimanche 30 octobre, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: samedi 19 et dimanche 20 novembre 2011, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 2 novembre 2011, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Soyhières, le 7 septembre 2011.

Conseil communal.

Avis de construction

La Baroche

Requérant: Gérard Kohler, route de Charmoille 92A, 2946 Miécourt.

Projet: Assainissement du bâtiment N° 92A, comprenant l'isolation du toit, l'isolation périphérique et l'aménagement des combles avec une nouvelle salle de bains, sur la parcelle N° 234 (surface 2453 m²), sise à la route de Charmoille, localité de Miécourt, zone Mixte MA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: éternit Structa casa de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 2 septembre 2011.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérante: Commune de Boncourt, route de France 15, 2926 Boncourt; auteur du projet: RWB Jura S.A., route de Fontenais 55, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de deux conduites d'eau potable, sur les parcelles N^{os} 2202, 2203, 2363, 2309 et 620 (surfaces 1522, 911, 24 462, 2309 et 921 008 m²), sises au Pâturage de la Côte, Bois de la Côte, zones forêt, agricole, habitation HA.

Dimensions principales: Longueur env. 250 m, diamètres 200 et 150 mm.

Genre de construction: Pose de deux conduites.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 25 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 2 septembre 2011.

Secrétariat communal.

Delémont

Complément à la publication parue dans le Journal officiel N° 27 du 10 août 2011

Requérante: Image et Son S.A., par M. Pierre Steulet, Es Planches 10, 2842 Rossemaison; auteur du projet: ARC FM S.A., M. Pierre Steulet, rue du 23-Juin 20, 2800 Delémont.

Modifications: Prolongation du délai d'opposition conformément à l'article 16, alinéa 4 DPC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 31 août 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Muriaux

Requérant: Sébastien Gindrat, Le Cerneux-Veuil Dessous 148, 2345 Le Cerneux-Veuil; auteur du projet: Hinni Pierre, menuiserie-charpente, 2612 Cormoret.

Projet: Construction d'un garage double avec couvert à bois, sur la parcelle N° 398 (surface 1997 m²), sise au Cerneux-Veuil-Dessous, localité de Muriaux, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 8 m 50, largeur 7 m, hauteur 2 m 50, hauteur totale 5 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: planches en sapin brutes de teinte brune; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Muriaux, le 31 août 2011.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérante: Joseph Baume S.A., Sous-la-Velle 1, 2340 Le Noirmont.

Projet: Installation de 2 citernes stationnaires LIN et GH2, sur la parcelle N° 1806, sise au lieu-dit «Sous la Velle», zone d'activités AA.

Dimensions principales: Citerne LIN: diamètre 1 m 60, hauteur 7 m 10; citerne GH2: diamètre 2 m 80, hauteur 14 m.

Genre de construction: Citernes cylindriques en acier de couleur blanche, fondations en béton et clôture galvanisée.

Dérogations requises: Au règlement communal sur les constructions article AA 15 pour hauteur 14 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 7 septembre 2011.

Secrétariat communal.

Saignelégier

Requérante: Société cynologique, case postale 307, 2350 Saignelégier.

Projet: Aménagement d'une clôture autour du terrain d'entraînement (environ 1500 m²), sur la parcelle N° 321 (surface 327 267 m²), sise au lieu-dit «Le Cotirnat», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur env. 73 m, largeur env. 24 m, hauteur 1 m 20.

Genre de construction: Poteaux en acacia, treillis losange.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 3.4.1 (protection de la nature), article 15 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 2 septembre 2011.

Secrétariat communal.

Vicques

Requérante: Fondation Les Toyers, Impasse des Pins 1, 2824 Vicques; auteur du projet: Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'un bâtiment UVP (Unité de Vie Psychogériatrie) avec couloir de raccordement au bâtiment existant + pose de capteurs solaires, sur les parcelles N°s 99 et 1009 (surfaces 2350 et 2828 m²), sises à l'Impasse des Pins, zone d'utilité publique UA.

Dimensions principales: Longueur 32 m 33, largeur 24 m 93, hauteur 5 m 90, hauteur totale 8 m 80; dimensions du couloir: longueur 14 m 20, largeur 2 m 30, hauteur 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 octobre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 1^{er} septembre 2011.

Secrétariat communal.

Avis divers

Syndicat d'améliorations foncières de Rebeuvelier

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Rebeuvelier, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

Valeurs passagères

1. Règlement d'estimation.
2. Ancien état – plan 1:5000.
3. Nouvel état – plan 1:5000.
4. Registre ancien état/nouvel état.

Lieu de dépôt: Bureau communal de Rebeuvelier (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt: du jeudi 8 au mardi 27 septembre 2011.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 27 septembre 2011 inclusivement, au Bureau communal de Rebeuvelier.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Syndicat d'améliorations foncières de Rebeuvelier.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

adjoint-e au chef de Service

Mission: Assister le chef de Service dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles attribuées au Service de l'informatique (SDI); contribuer à l'élaboration de la stratégie du SDI et du schéma directeur; veiller à la satisfaction des client-e-s du SDI; participer à la gestion des conventions et contrats de services avec des tiers; prendre en charge les problèmes d'optimisation de l'organisation et de gestion du SDI; participer au développement des projets informatiques stratégiques; mettre en place un système de gestion de la qualité; représenter le Service.

Exigences: Etre titulaire d'un diplôme supérieur en informatique, économie d'entreprise ou jugé équivalent, justifier d'au moins 5 années d'expérience dans le domaine de la conduite de personnel. Sens des responsabilités, esprit d'analyse et de synthèse, fortes aptitudes à travailler sous pression, sens aigu des relations humaines et excellentes compétences pour le travail en réseau, anticipation et sensibilité politique, bonne compréhension des enjeux, à l'aise dans les environnements changeants et volatiles, maîtrise de l'allemand (parlé et écrit).

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, téléphone 032 420 59 00.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Adjoint-e au chef du Service de l'informatique», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 24 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une réorganisation interne, le Service des arts et métiers et du travail met au concours un poste d'

inspecteur-trice des poids et mesures

Mission: Vous veillez à l'exécution de la législation fédérale sur la métrologie. Vous assurez la vérification d'instruments de mesure (pesage, liquides, appareils mesureurs des gaz d'échappement, etc.) ainsi que le contrôle statistique des préemballages.

Exigences: Diplôme d'une école technique (ET) et expérience pratique de plusieurs années en techniques de mesurage ou formation jugée équivalente. De langue maternelle française, vous avez de bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais technique. Vous maîtrisez les outils informatiques, avez des aptitudes pour travailler de manière indépendante, rédiger des rapports et appliquer les prescriptions légales. Entregent et sens des relations humaines vous caractérisent. Vous êtes disposé-e à suivre la formation complémentaire pour l'obtention du diplôme fédéral de «Vérificateur-trice diplômé-e».

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont, avec déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Maillard, inspecteur du travail, téléphone 032 420 52 30.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Inspecteur-trice des poids et mesures», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 24 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours deux postes de

conseiller-ère juridique

(dont 1 poste à 50% pour une durée limitée de 18 mois)

Mission: Vous élaborez des projets de textes législatifs, vous rédigez des avis de droit, vous fournissez des conseils juridiques aux organes de l'Etat, vous partici-

pez à des groupes de travail, vous traitez des procédures, en particulier par la rédaction de décisions et de mémoires, et vous représentez l'Etat.

Exigences: Vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse (au moins licence en droit ou baccalauréat académique et maîtrise, tous deux en droit). Personnalité organisée, dynamique, responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment Word). Le brevet d'avocat-e et la pratique du droit public constituent des avantages.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^e Jean-Christophe Kübler, chef du Service juridique, téléphone 032 420 56 30, secr.jur@jura.ch.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Conseiller-ère juridique » accompagnées des documents usuels, jusqu'au 24 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Service de l'action sociale (SAS) met au concours un poste de

secrétaire à 50%

Mission: Assurer, en lien avec la responsable, divers travaux de secrétariat tels que: correspondance, rédaction de procès-verbaux, gestion documentaire, archivage, réception et téléphone ainsi que différentes tâches spécifiques liées au fonctionnement interne du service.

Exigences: Formation commerciale, aisance rédactionnelle, aptitude à travailler de manière autonome, capacités de communication, maîtrise des outils informatiques (suite Office).

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, téléphone 032 420 51 40.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire SAS 50% », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 24 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes (DSA) met au concours le poste de

secrétaire de Département

Mission: Assurer la gestion du secrétariat général du Département, assister le chef de Département dans ses diverses activités et dans le suivi de son agenda. Etablir la communication entre le chef de Département, ses collaborateurs-trice-s et autres intervenant-e-s internes et externes.

Assumer la coordination des affaires du Département soumises au Gouvernement et au Parlement. Veiller à la gestion de l'information à disposition du chef de Département. Mener, en collaboration avec les Services et Offices du Département, certains projets et tâches spécifiques.

Exigences: Formation d'employé-e de commerce complétée par un brevet fédéral d'assistant-e de direction, une formation HEG ou formation jugée équivalente. Bénéficier d'au moins 5 années d'expérience dans un poste de niveau équivalent. Faire preuve d'autonomie, d'entregent et de discrétion. Aisance rédactionnelle et diplomatie sont des qualités requises. Maîtrise du français et excellentes connaissances parlées et écrites de la langue allemande. Des connaissances du fonctionnement des institutions et de l'administration cantonales seraient un atout supplémentaire.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenu auprès de M. Michel Thentz, chef du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, téléphone 032 420 51 03.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire de Département », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 30 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite de la décision du Gouvernement de réaliser un projet pilote, le Service de l'aménagement du territoire met au concours un poste de

chef-fe de projet du cadastre RDPPF (75%)

Engagement pour une durée limitée de 3 ans.

Mission: Réaliser le projet-pilote de cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Pour cela, vous êtes amené-e à analyser la structure existante des géodonnées de base et proposer les modifications nécessaires pour correspondre aux exigences légales, accompagner ce processus de changement; établir les processus de mise à jour des géodonnées de base qui satisfassent les exigences du cadastre RDPPF; concevoir l'application de gestion du cadastre RDPPF en collaboration éventuelle avec d'autres cantons et la mettre en oeuvre; participer aux séances de coordination des projets-pilotes similaires au niveau suisse.

Exigences: Diplôme d'ingénieur-e en géomatique (EPF ou HES) ou formation jugée équivalente. Aptitudes d'analyse, de conception et de développement de flux de données (FME). Compétence dans la gestion de projet dans le domaine des SGBD géographiques et des WebSIG. Connaissance des procédures administratives relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Entregent, sens de l'initiative, ouverture au changement et aisance rédactionnelle. Bonnes connaissances de l'allemand.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2012.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de Christian Schaller, géomètre cantonal, Service de l'aménagement du territoire, téléphone 032 420 53 20.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe de projet RDPPF», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 30 septembre 2011.

www.jura.ch/emplois



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale sise à Soleure. Sa mission englobe essentiellement les questions de fédéralisme, les relations entre les communautés linguistiques et la collaboration intercantonale. Un important mandat consiste à coordonner et organiser la participation suisse aux programmes européens en matière

d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. Pour renforcer l'équipe déjà en place, nous cherchons, pour le 1^{er} novembre 2011 ou date à convenir, un-e

coordinateur-trice de projet 80-100%

Intégré-e à l'équipe Leonardo da Vinci, le programme européen de formation professionnelle, vous êtes responsable du déroulement et de la qualité des projets que nous soutenons. Vous accompagnez les institutions et les spécialistes de la formation professionnelle dans la mise en place des projets et vous les conseillez sur toutes les questions en rapport avec le déroulement du projet. La promotion et la communication auprès des groupes-cibles font tout également partie de vos tâches, comme la participation aux séances d'information et le contact avec les autorités européennes responsables du programme. Votre activité impliquera occasionnellement des déplacements en Suisse et à l'étranger.

Votre profil:

- diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée;
- expérience certifiée dans la gestion de projet;
- connaissances du paysage éducatif suisse;
- expérience souhaitée dans le domaine de la formation professionnelle;
- personnalité communicative, flexible, maîtrisant le stress et fiable;
- capacité de réflexion analytique et conceptuelle;
- très bonnes connaissances de deux langues nationales ainsi que de l'anglais.

Nous vous offrons un défi intéressant dans un environnement dynamique ainsi qu'un lieu de travail à proximité immédiate de la gare de Soleure.

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet à l'attention du Service du personnel de la Fondation ch, Dornacherstrasse 28A, Case postale 246, CH-4501 Soleure, ou par courriel à l'adresse personnel@fondationch.ch.

www.fondationch.ch/www.ch-go.ch



L'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention – ECA JURA met au concours un poste d'expert à plein temps pour sa division «Estimations et Sinistres» et recherche un-e

architecte qualifié-e

Domaine d'activité:

- estimation des bâtiments;
- constats et règlements des sinistres.

Profil souhaité:

- diplôme d'architecte EPF ou ETS/HES, ou titre équivalent reconnu;
- connaissance approfondie de tous les secteurs du bâtiment;
- aptitude à travailler seul ou en équipe;
- sens des responsabilités et du contact, bonne aptitude à la négociation;
- permis de conduire indispensable.

Nous offrons:

- un cadre de travail agréable au sein d'une petite équipe;
- des méthodes et des outils de travail modernes;
- des possibilités de développement et de formation continue;
- les avantages d'un établissement cantonal de droit public;
- lieu de travail Saignelégier.

Date d'entrée en fonction: à convenir.

Si vous êtes intéressé-e et correspondez au profil souhaité, adressez votre candidature manuscrite d'ici au vendredi 23 septembre 2011, accompagnée de votre CV et des documents usuels, à ECA JURA, Postulation, Case postale 371, 2350 Saignelégier.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de M. François-Xavier Boillat, directeur, téléphone 032 952 18 40 ou par courrier électronique à francois-xavier.boillat@eca-jura.ch.

Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

info@eca-jura.ch – www.eca-jura.ch

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune de Basse-Allaine.

Service organisateur/Entité organisatrice: République et Canton du Jura, Section Cadastre et Géomatique, rue des Moulins 2, 2800 Delémont (Suisse), tél. 032 420 53 20, fax 032 420 53 11.

E-mail: jean-claude.juillerat@jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:

République et Canton du Jura, Section Cadastre et Géomatique, rue des Moulins 2, 2800 Delémont (Suisse), tél. 032 420 53 20, fax 032 420 53 11.

E-mail: jean-claude.juillerat@jura.ch.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 7.10.2011.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 19.10.2011. **Heure:** 16 heures.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Genre de pouvoir adjudicateur: Commune/Ville.

1.6 Mode de procédure choisi: procédure ouverte.

1.7 Genre de marché: marché de services.

1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux: non.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services

Autres services

Catégorie de services CPC: [27] Autres prestations.

2.2 Titre du projet du marché: Renouvellement de la mensuration officielle de Bure.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71354300 – Services cadastraux

71355200 – Services d'arpentage cadastral

2.5 Description détaillée des tâches: Renouvellement de la mensuration semi-graphique de la commune de Bure.

2.6 Lieu de la fourniture du service: Commune de Bure, 2915 Bure.

2.7 Marché divisé en lots: non.

2.8 Des variantes sont-elles admises: oui.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises: non.

2.10 Délai d'exécution: 36 mois depuis la signature du contrat.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation: selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties: selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires: admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance: admis selon l'article 41 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude: conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis: conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 Critères d'adjudication: conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 19.10.2011.

Prix: Fr. 0.00.

Conditions de paiement: aucun émoluments de participation n'est requis.

3.11 Langues acceptées pour les offres: français.

3.12 Validité de l'offre: 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres sous www.simap.ch.

Dossier disponible à partir du: 7.9.2011 jusqu'au 19.10.2011.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: aucune inscription n'est requise.

4. Autres informations

4.3 Négociations: Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.5 Autres indications: les offres seront ouvertes publiquement le 19 octobre 2011, à 16 heures, dans le bâtiment de la rue des Moulins 2 à Delémont.

4.6 Organe de publication officiel: Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura – Gouvernement.

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des ponts et chaussées, section route nationale, à l'attention de M. Morisoli Matteo, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, téléphone 032 420 60 85, fax 032 420 73 01.
 E-mail: matteo.morisoli@jura.ch.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 26.10.2011.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres:**

Date: 9.12.2011.

Exigences formelles: seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 - Section 2b - Tunnels de Montaignre: installation basse tension (BT)

2.3 **Référence/numéro de projet:** lot 4.3.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics:**
CPV: 45000000 – Travaux de construction.

2.5 **Description détaillée du projet:** ce projet traite la réalisation de l'installation « Réseau basse tension (BT) » pour le Tunnel du Bois de Montaignre sur la route Transjurane A16, selon les recommandations et directives OFROU.

L'installation de distribution basse tension doit approvisionner en énergie électrique à basse tension standardisée, toutes les installations EES nécessaires à l'exploitation du tunnel. Cet approvisionnement sera garanti par:

- Le réseau normal (RNO).
- Le réseau sans coupure (RSC).

La fourniture de l'installation « Basse Tension (BT) » comprendra les équipements suivants:

- Les tableaux basse tension TGBT et TSC à installer dans les centrales techniques (enveloppes normalisées vides hors fourniture);

- L'armoire basse tension à installer dans le local téléphonie mobile de la SST;
- Les coffrets BT à installer dans les GAT et les caissons du viaduc du Creugenat;
- Les platines BT à installer dans les armoires SOS;
- Les alimentations statiques sans coupure à installer dans les centrales techniques;
- Les batteries d'accumulateurs à installer dans les centrales techniques;
- Les batteries de compensation;
- Les câbles électriques.

Dans la fourniture sont compris la fourniture des équipements, les travaux de construction, test en usine, transport, montage sur site des équipements, le tirage des câbles en GAT, dans les caissons du viaduc du Creugenat et en espace trafic, les tests et la mise en service.

Les principaux quantitatifs sont les suivants:

- 19 tableaux BT (TGBT et TSC)
- 1 armoire BT (local téléphonie mobile)
- 19 coffrets BT (GAT et viaduc du Creugenat)
- 2 alimentations statiques sans coupure (ASC)
- 2 batteries d'accumulateurs
- 4 batteries de compensation
- 15 platines BT
- Matériel de protection et de distribution
- 500 m de corde souple de section 150 à 240 mm²
- 3000 m de câble FE05 4x10 à 4x95 mm²
- 2900 m de câble FE05-CLN 4x10 à 4x50 mm²
- 800 m de câble FE05/FE05-CLN 5x4 mm²

L'installation sera réalisée suivant les directives des normes en vigueur ainsi que les documents de normalisation du canton de Jura.

2.6 **Lieu de l'exécution:** Tunnel de Montaignre.

2.7 **Marché divisé en lots?** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises?** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises?** non.

2.10 **Délai d'exécution:**

Début: 2.4.2012. **Fin:** 28.2.2013.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres:**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 21.9.2011.

Prix: Fr. 200.–.

Conditions de paiement: voir article 3.13.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 21 septembre 2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 200.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « cpte N° 451.110.32-CC-A16-4.3 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera joint à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis lors de la visite des lieux obligatoires qui se déroulera le 5 octobre 2011, à 10 heures, au Pavillon info A16 à Porrentruy.

4. **Autres informations**

4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.
